

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 19
- suffrages exprimés : 19
- pour : 19

DÉLIBÉRATION n° B2021/51

L'an deux mille vingt et un et le 01 avril à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain, PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Martine LABAT, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Jean-Bernard COLOMES.

Absents excusés : Maurice LOUDET et Didier FAVARO

Objet : Actions d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination des écoles du territoire - programme 2021

Depuis 2013, la communauté de communes réalise des actions de sensibilisation des scolaires au développement durable en partenariat avec des associations du département. Ce projet rencontre un grand succès auprès des enseignants et du jeune public.

Ce programme est issu de l'Agenda 21 intercommunal au travers de l'action B13 qui consiste en l'organisation d'événements en lien avec le développement durable et l'éco-citoyenneté. Il a été appuyé ensuite par la labellisation TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte) qui a notamment permis l'émergence du projet de sentier pédagogique sur la Tourbière de Clarens (classée Natura 2000), la réalisation d'un défi « familles à énergie positive » dans les Baronnies et une soirée de la thermographie pour sensibiliser les habitants aux économies d'énergies.

Objectifs :

- Mise en relation des atouts de notre territoire et du développement durable (paysages variés, panneaux photovoltaïques, microcentrale hydroélectrique, etc.)
- Découverte de l'environnement proche et de son fonctionnement
- Favoriser une meilleure compréhension des enjeux environnementaux auxquels chaque citoyen est aujourd'hui confronté
- Faire réfléchir les enfants sur des thèmes du développement durable autour de l'alimentation, les énergies, les paysages, la biodiversité (zones humides, forêts, ...).

C'est en concertation avec les instituteurs et en cohérence avec les programmes des écoles que les thèmes sont choisis.

Programme prévisionnel :

- 4 demi-journées par année scolaire pour des animations dans les classes sous forme d'ateliers, d'expériences, etc. mis en œuvre par des associations locales spécialisées
- Des visites de terrain seront organisées, en lien avec les thèmes choisis
- Restitution des ateliers et visites sur un site Internet accessible au grand public (<https://sites.google.com/view/eedd-ccpl> puis sur le site Internet de la CCPL)

Bénéficiaires :

Les écoles élémentaires du territoire de la CCPL : 16 écoles, 50 classes, auxquelles se rajoutent l'ITEP des Nestes (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) et les 3 centres de loisirs

Perspective :

Reconduire cette action pour l'année scolaire 2021/2022 avec l'appui de la Région pour conforter cette action

Des partenariats seront signés avec des associations locales (Maison de la Nature et de l'Environnement, CPIE, Artpiculture, ...).

Pour 2020, la Région a octroyé une subvention de 4 159€ pour 10 397 € de dépenses. Cette subvention peut être portée à 40% des dépenses éligibles si les actions se situent sur des thèmes prioritaires de la Région (Energie, Eau, Biodiversité, Déchets et Economie circulaire, Risques naturels, Alimentation). Pour les programmes d'action annuels, le dépôt de la demande de soutien financier de fonctionnement spécifique doit se faire avant le 31/12/2021.

Un bilan sera réalisé à l'issue de l'action et présenté en commission développement durable. Les bilans précédents ont été très positifs. La dernière commission développement durable du 26 janvier 2021 a préconisé la reconduction de ce programme.

La CCPL ayant pris la compétence de l'action sociale d'intérêt communautaire « Activités extrascolaires (centres de loisirs) », les Centres de loisirs seront également intégrés au programme si cela est possible.

Plan de financement :

Pour 10 classes des écoles de la CCPL et 3 centres de loisirs soit environ 300 enfants sensibilisés

Dépenses (HT)		Recettes		
Ateliers d'animations réalisés par des associations spécialisées	7 120 €	Subvention Région "soutien au développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable »	3 752 €	40 %
Communication	880 €			
Missions de suivi de d'animation du programme (frais de personnel + frais indirects)	1 380 €			
		Autofinancement	5 628 €	60 %
TOTAL	9 380 €	TOTAL	9 380 €	100%

Monsieur le Président propose de valider la réalisation de ces actions, de solliciter une subvention à la Région et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à cette opération.

LE BUREAU

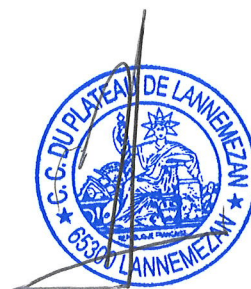
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- de valider la réalisation de ces actions d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination des écoles du territoire pour l'année scolaire 2020-2021,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention à la Région conformément au plan de financement de l'opération précisé précédemment,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette opération.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 14 AVR. 2021

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.